

## **Compte rendu du Conseil municipal du 29 AOUT 2017 à 18h30**

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

**Présents :** COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LAGARDERE Jean-Louis, GARNAUD Jean-Philippe,, PEYRUSSON Denis, SEMPROLI Pascale, LABBE Sabrina

**Absent avec procuration :** LAMBERT Didier , TRIAUD Hervé

**Secrétaire de séance :** Mme LABBE Sabrina

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Mr le Maire indique que dans le cadre d'un contrôle de légalité, Madame LARTIGUE Jacqueline a demandé, par un courrier en date du 27/06/2017 adressé la Sous-Préfecture, l'annulation de la délibération sur les subventions en raison de la présence de Mr LAGARDERE, trésorier de l'association Sud Gironde Football Club.

Par conséquent par 8 voix pour et une abstention ( Mr LAGARDERE) les subventions communales telles que présentées le 10 avril 2017 sont adoptées à la majorité.

Mr LAGARDERE précise qu'il n'a jamais profité de son statut de trésorier du club du foot pour favoriser ce club ; il a effectué son travail de préparation de répartition des subventions aux associations communales en toute neutralité. D'autre part, il note que les années précédentes elles ont été votées par tous les membres du CM.

Mr le Maire indique également que dans le même courrier du 24/06/2017, Mme LARTIGUE conteste la régularité des décisions prises le 22 mai 2017 : emprunt de 240 000 € et attribution des marchés de rénovation du foyer par 9 conseillers en exercices, 5 ayant démissionnés.

Mr Le Sous-Préfet a répondu « quoi qu'il en soit, un conseil municipal qui a perdu le tiers de ses membres est autorisé à délibérer sans restriction sur toutes les affaires intéressant la commune hormis l'élection du maire et des adjoints ».

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr GARRIGA, trésorier de Bazas portant sur la demande de Monsieur TENEZ Jean Michel d'obtenir des documents comptables sur les années 2016 et 2017 ; points abordés : charges obligatoires (salaires et les recettes, l'endettement de la commune, les primes allouées aux agents , la capacité d'autofinancement de la commune, le remboursement par les syndicats d'Eaux et d'électrification des frais de gestion administrative à la commune. Mr GARRIGA précise qu'aucune données nominatives pouvant porter atteinte à la vie privée n'ont été données (salaires, primes).

### **CLASSEMENT DE LA ZONE DE CARROY EN ESPACE NATUREL COMMUNAL :**

Le classement de ce site à l'ENS (Espaces Naturels Sensibles) permettrait à la commune de bénéficier d'un financement du Conseil départemental sur son aménagement (notamment au niveau de la signalétique qui s'harmoniserait avec celle du site du « Belvédère du Ciron »).

Le principe de classement a été voté « pour » à l'unanimité.

### **PROJET BANDE DESSINEE CONCERT ARTISTE EN RESIDENCE :**

Projet porté par David MURRIS et en partenariat avec l'école de Bernos Beaulac sur la création d'un « concert dessiné », autour de la valorisation du Ciron. Le sujet est lié au milieu aquatique, au

patrimoine, à l'environnement et à l'homme. Ce projet sera proposé comme support pédagogique dans le cadre d'interventions en milieu scolaire et diffusé dans les communes du bassin versant du Ciron et sur un territoire plus large au niveau régional et national.

La commune s'associerait à ce projet en mettant le gîte de Bacourey à disposition durant 10 jours (en semaine uniquement, ce qui ne gêne pas les locations du week end), qui servirait de résidence aux artistes. Il aurait lieu en novembre. Cette mise à disposition induit la location de draps, l'électricité, le chauffage ainsi que la fourniture du repas du midi.

Ce projet a été voté « pour » à l'unanimité.

#### **PROJET CHAMBRE FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET FOYER :**

Le groupe-froid de l'ancienne chambre froide du foyer devait être réinstallé dans la nouvelle cuisine en cours d'aménagement. Il apparaît qu'il conviendrait mieux de l'installer au restaurant scolaire pour agrandir le potentiel de réfrigération et de stockage de la cantine. L'armoire réfrigérée du restaurant scolaire irait alors au Foyer. Cet équipement étant effectivement suffisamment dimensionné pour l'utilisation du Foyer.

Coût pour les travaux au niveau de la cantine : 4 740€ TTC, prévus aux vacances de la Toussaint pour ne pas perturber la restauration scolaire.

#### **SOLUTION DE GARDE POUR LE MERCREDI MATIN :**

Suite au retour de la semaine à 4 jours, certains parents ont manifesté leurs besoins pour garder leurs enfants le mercredi matin. Les ASLH de Bazas et Cudos (Accueil de Loisirs sans Hébergement) ne seront pas ouverts dans la mesure où les votes des budgets CDC ont déjà été bouclés pour l'année, ne prévoyant pas un accueil le mercredi matin.

La commune propose aux familles, sous couvert d'une attestation d'employeur des 2 parents, d'accueillir les enfants à l'école de 7h30 à 12h15. Ils seront sous la responsabilité d'un agent communal et d'une animatrice (Laure GIRARD) qui proposera des activités sportives et ludiques (de 9h à 12h15).

Le coût annuel pour la commune serait de 6 382,25€ (pour 35 mercredis comptabilisés).

La commune demandera une participation financière pour ce service de l'ordre de 5€ par enfant et par mercredi.

Le principe de participation financière des parents à ce service a été voté comme suit :

- 1 contre
- 2 abstentions
- 6 pour

#### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DU FOYER :**

Les travaux avancent mais ont pris un mois et demi de retard pour diverses raisons : déplacement de la ligne haute tension sous voirie, disponibilité des entreprises où elles sont engagées sur des chantiers d'écoles jugés prioritaires.